

Bulletin d'information syndicale du SNUDI-FO de la Mayenne  
Syndicat FO des enseignants et AVS des écoles publiques

contact@snudifo-53.fr

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

06 52 32 30 45 - 02 43 53 42 26



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

/snudifomayenne @SNUDIF053

www.snudifo-53.fr

Date de dépôt : 08/01/21

Bulletin trimestriel — Janvier 2021 — N°17 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 07/01/2021 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474

Agissons pour la défense de nos libertés,  
pour la laïcité, pour nos services publics.  
Demain sera ce que nous  
en ferons !

Le SNUDI-FO 53  
vous adresse ses  
meilleurs vœux  
pour 2021

résister, revendiquer, reconquérir



## Sommaire

Page 1 : Edito

Page 3 : grève 26 janvier

Page 6 : CHSCT

Page 8 : Se syndiquer

Pages 2 : Carte scolaire - laïcité

Page 4-5: Formation des enseignants

Page 7 : CHSCT - direction

## Réunions d'Information Syndicale (RIS) en visio

ouverte à tous les PE et AESH  
du 1er degré

Mardi 18 janvier / 17h30

Mercredi 10 février / 14h30

**Important** : Toutes les RIS (présentielles ou visio) permettent aux collègues qui y participent de déduire de leurs heures annualisées obligatoires (animations, constellations, réunions...). Pour cela, ne pas oublier d'informer votre IEN de votre participation à une RIS avec [le courriel type](#) proposé sur notre site internet.

# 2021

REVENDICATIVE

DETERMINÉE

COMBATIVE

VIGILANTE

INDEPENDANTE



SNUDI  
**FO**  
53

Si le SNUDI-FO de la Mayenne se porte bien, en témoigne l'augmentation constante de son nombre d'adhérents, nous ne pouvons pas en dire autant des conditions des salariés, de nos services publics et de notre école publique. La loi de transformation de la Fonction Publique se met progressivement en place installant davantage de précarité dans l'Education Nationale, à commencer par les recrutements de contractuels dans le 1er degré. Un camarade FO de chez Orange me disait l'autre jour "dès lors que la contractualisation est en route, c'est la voie toute tracée vers la privatisation; c'est ce que nous avons vécu à France Télécom". Et en même temps, nous savons que les logiques managériales inhérentes à PPCR ont également précédé les vagues de privatisation à France Télécom, à La Poste ou à la SNCF.

Dans le même temps, la prochaine carte scolaire, au regard des témoignages recueillis lors de nos dernières visites et RIS, semble affoler nombre d'entre vous, et pour cause ! Les RASSED sont exsangues, il n'y a plus de budget pour honorer les notifications MDA en matière d'accompagnement AESH, l'inclusion scolaire se fait toujours à marche forcée au détriment des classes et structures spécialisées, la valeur du point d'indice est toujours gelée, et le Grenelle de Blanquer ne prévoit que des miettes en échange d'un bouleversement en profondeur de nos missions, en particulier pour les directeurs et directrices d'école. Nous avons appris en décembre la dotation en emplois PE pour notre académie : 59 postes à répartir entre les 5 départements et qui seront principalement "avalés" par la Loire Atlantique. C'est dans ces conditions que les organisations syndicales FNEC-FP FO, FSU, CGT Educ'action, SUD Education appellent les collègues à se mobiliser dès maintenant face à un Grenelle inacceptable pour exiger des postes et le recrutement de personnels sous statut (pour l'allègement des effectifs et l'amélioration des conditions de travail) une augmentation de la valeur du point d'indice et contre les réformes actuelles qui aggravent les conditions de travail. Nous sommes mobilisés pour que la journée de grève du mardi 26 janvier soit un point d'appui pour décider de la suite et faire aboutir les revendications. Au nom du bureau départemental, je vous adresse tous mes vœux pour 2021, année que nous souhaitons revendicative, combative, déterminée et de résistance.

Stève Gaudin, Secrétaire départemental



# Carte scolaire 2021

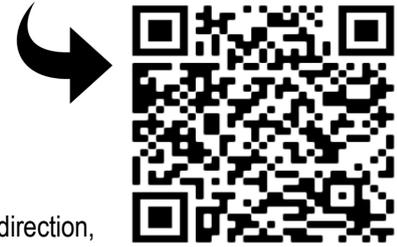
## défendre les postes, avec le SNUDI-FO

[Enquête SNUDI-FO 53 : prévisions d'effectifs rentrée 2021 à compléter en ligne sur notre site](#)

**+59 postes pour les 5 départements de l'académie de Nantes**

**Les répartitions départementales seront entérinées le 18 janvier à l'issue du CTA**

Le ministère annonce 2489 créations de postes dans le 1er degré. Ces créations sont à relativiser au regard de la suppression de 1800 postes dans le 2nd degré. Il s'agit bien pour le ministre Blanquer de déshabiller Pierre pour habiller Paul.



- ✓ Comment combler le manque de RASED, le manque de remplaçants, le manque de décharge de direction, le manque d'enseignants référents ?
- ✓ Comment assurer le maintien des conditions acceptables d'enseignement dans des classes à moins de 25 élèves ?
- ✓ Comment prévoir les ouvertures nécessaires et maintenir les écoles rurales ouvertes ?
- ✓ Comment rattraper des années d'austérité ?

**D'autre part, rappelons qu'à la rentrée 2021 :**

600 postes seront consacrés à une amélioration (par ailleurs insignifiante) des quotités de décharge de directeurs ;

900 postes seront consacrés à assurer les journées de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes, qui dans de nombreux départements, n'existent que sur le papier.

Rappelons que l'enveloppe ministérielle doit aussi permettre de dédoubler les classes de grande section en REP+.

Que restera-t-il pour faire baisser les effectifs dans toutes les classes de manière significative, pour assurer le remplacement des personnels en congés, pour renforcer les postes d'enseignants spécialisés au moment où l'inclusion scolaire systématique et à marche forcée continue ses ravages ?

Rappelons que depuis 3 ans, le ministre supprime des places au concours de recrutement de professeurs des écoles. **Plus de postes donc, mais moins d'enseignants fonctionnaires... C'est bien la logique qui préside à la loi Dussopt, dit de transformation de la Fonction Publique !**

### Communiqué de l'UD FO 53

L'Union Départementale des syndicats **CGT-FORCE**

**OUVRIERE** de la Mayenne a pris connaissance du projet de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) d'implanter à Laval, sur le campus, un bâtiment pouvant abriter entre 500 et 700 étudiants, et proposant des cursus universitaires absents localement dans l'enseignement public. Ce projet serait financé pour une part très importante (au-delà de 50 % au total) par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la communauté d'agglomération Laval Agglo.

L'**UD-FO 53** rappelle son attachement inconditionnel à la neutralité et à laïcité de l'Etat, et donc des collectivités territoriales, ainsi qu'au principe républicain qui figure dans les résolutions de chacun de ses congrès depuis 1948 qui considère que **seule l'école publique doit recevoir des financements publics.**

Si chaque citoyen est libre de choisir pour lui-même ou pour ses enfants le type et le lieu d'enseignement et de formation qui lui conviennent, l'argent public ne peut être dévolu qu'à des établissements publics gratuits, laïques, et ouverts à tous, quelle

que soit l'origine sociale, car présentant un caractère de neutralité politique, philosophique ou confessionnelle.

D'autre part, toute formation professionnelle et universitaire, selon FO, doit **d'abord** être proposée dans l'enseignement public. L'implantation de la « catho d'Angers » sur le campus lavallois rentre en concurrence directe avec l'Université du Maine basée au Mans et qui propose déjà certains cursus à Laval. Si l'évolution du campus universitaire de Laval est souhaitable et nécessaire, afin de répondre aux besoins des étudiants mayennais, il ne peut se faire que par l'affirmation de la présence de l'Université du Maine.

Ce projet n'est donc pas admissible pour Force Ouvrière. C'est pourquoi elle invite l'ensemble des organisations syndicales et associations attachées à la laïcité et à l'enseignement public à opposer un front commun afin d'y faire obstacle.



Pour FO, **la laïcité ne peut être à géométrie variable.**

Laval le 18 décembre 2020



# **Pour nos salaires, pour des postes statutaires, pour nos conditions de travail En grève dès le 26 janvier !**

Les organisations CGT Educ'action 53, FNEC-FP FO 53, FSU 53, et SUD Education 53 appellent tous les personnels de l'Education à se mobiliser dès maintenant afin de préparer la grève pour **l'augmentation des salaires, exiger des postes, le recrutement de personnels sous statut, et contre les réformes actuelles qui aggravent largement les conditions de travail.**

Dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser il y a urgence à combattre les contre-réformes qui les aggravent, dans l'Education Nationale comme ailleurs, à revendiquer les moyens nécessaires et une véritable revalorisation pour tous les personnels.

Le gouvernement ne prend pas en considération la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme. Il ne prend pas en considération l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

## **Grenelle Blanquer :**

**Des miettes pour quelques-uns ! Rien pour les AESH ! Rien pour les AED !  
Modification des statuts des personnels !**

**Le Grenelle du ministre Blanquer est inacceptable : il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des personnels, en échange d'un plat de lentilles !**

**Les organisations syndicales CGT Educ'action 53, FNEC-FP FO 53, FSU 53, et SUD Education 53 appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer dans les établissements la grève dès le mardi 26 janvier pour exiger un budget qui acte :**

- une revalorisation indiciaire substantielle et immédiate pour tous les personnels
- le rattrapage intégral (20%) des pertes salariales subies depuis 2000, avec la revalorisation de la valeur du point d'indice
- les créations de postes statutaires pour répondre à tous les besoins, ainsi que l'ouverture des listes complémentaires des concours
- la titularisation des précaires dans le cadre de la Fonction publique de l'Etat
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH

Elles exigent également l'abrogation des lois Blanquer et de l'ensemble des contre-réformes, de la maternelle à la terminale. Elles engagent les personnels de l'Education en Mayenne, à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation en prenant position dans les établissements via des motions et en participant aux informations syndicales et AG organisées sur le département.

**Rassemblement à Laval mardi 26 janvier à 10h place Jean-Moulin  
(préfecture) puis manifestation suivie d'une AG des personnels**

# Formation des enseignants:

Le 1er décembre au ministère lors d'un groupe de travail sur les étudiants contractuels en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), les craintes du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO ont été confirmées.

## Des contractuels étudiants dans les écoles payés 30% de moins que des contractuels remplaçants !

Le ministère a annoncé le déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master (M2), retardant d'un an l'accès de nos futurs collègues au statut. Durant les deux années de formation en M1 et M2, le ministère mettrait en place l'alternance pour les étudiants en master MEEF. Ceux-ci, au lieu de préparer le concours, deviendraient **e n s e i g n a n t s c o n t r a c t u e l s** ! Ils auraient en charge une classe sur des contrats d'un an, à cheval sur les deux années de master, avec des horaires hebdomadaires pouvant aller jusqu'à 13h par semaine. Ils seraient rémunérés moins de 700€ nets par mois, soit un traitement 30 % inférieur à celui d'un contractuel remplaçant ou d'un titulaire débutant ! Quant au coût de l'heure de travail, il tomberait pour ces étudiants contractuels en dessous de 10 €, moins que le SMIC !

**Le ministre entend donc se créer une main d'oeuvre précarisée à bon marché et poursuit son entreprise d'uberisation de l'Education Nationale !**

Par ailleurs, ces heures effectuées en tant que contractuels impliqueraient pour les candidats au concours une baisse du nombre d'heures dévolues à la formation... mais ce n'est visiblement pas le souci du ministre !

## Les professeurs stagiaires à temps plein dans les écoles : 9000 postes économisés !

Pire, une fois le concours réussi, les lauréats deviendraient professeurs des écoles stagiaires et seraient placés à temps plein face aux élèves (alors que les PES ne sont actuellement en classe qu'à mi-temps) ... puisqu'ils auront été « professionnalisés » en amont ! En plaçant les professeurs stagiaires à temps plein en classe, le ministre économise ainsi environ 9 000 postes ! Le ministère ne leur accorderait gracieusement qu'une quinzaine de jours de formation pendant leur première année... en plus de leur plein temps hebdomadaire. Puisque les PE stagiaires devraient suivre leur formation en dehors de leur temps de classe, celle-ci aurait-elle lieu le mercredi, pendant les vacances scolaires ?

Quant aux tuteurs des stagiaires dans les écoles, ils recevraient une indemnité de 600 € (rappelons qu'elle était de 2000 € en 2010). Pour cette rémunération, qui voudra s'occuper de ces nouveaux stagiaires ?

## Les directeurs d'école responsables de l'accompagnement de ces PE stagiaires ?

Par ailleurs, avec la loi Rilhac, la délégation de compétences de l'IEN vers les directeurs pourrait s'incarner par le fait que ceux-ci deviennent responsables de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires et des néo-titulaires dans leur école.

Charge à eux donc de gérer ces personnels, de leur apporter l'accompagnement nécessaire à la gestion des élèves et des parents, la mise en place des apprentissages. Et charge à eux aussi de justifier auprès de l'administration de la mise en place de toutes les réformes ministérielles par les personnels dont ils auront la responsabilité !

## Le SNUDI-FO continuera avec sa fédération à porter ses revendications :

- Abandon de la mastérisation !
- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut !
- Stagiatisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

## Un puzzle décisionnel pour mieux exploiter étudiants MEEF et enseignants stagiaires

Il a fallu attendre que se tienne le 1er décembre au ministère, d'un « groupe de travail » réuni dans le cadre de l' « agenda social », sur les étudiants contractuels de master MEEF, pour que soient confirmées toutes les analyses de la FNEC-FP FO et clarifié les objectifs du ministère.

Celui-ci a en effet composé un puzzle dont l'assemblage n'a pas été évident pour tous les interlocuteurs.

### 1e pièce du puzzle

Le concours est déplacé en fin de M2. C'est une simple déclaration de J.-M. Blanquer qui a fixé ce nouveau paramètre. Dès lors, chacun était enjoint de le prendre en compte dans les discussions. La FNEC-FP FO s'y est refusée et a contesté cet oukaze : déplacer le concours au second semestre de M2, c'est faire perdre une année dans l'accès au statut ainsi que pour les droits à la retraite.

### 2e pièce du puzzle

Le concours est vidé de l'essentiel de son contenu disciplinaire. Réduits à deux épreuves par la précédente réforme, dont une seulement centrée sur la maîtrise de la ou des disciplines, les oraux d'admission étaient déjà singulièrement affaiblis. Tandis que l'épreuve centrée sur la pédagogie demeure, l'épreuve strictement disciplinaire est remplacée par un oral de recrutement, avec des jurys étrangers au champ disciplinaire.

Session CRPE	Places au concours
2004	13 037
2005	12 805
2006	11 267
2007	11 187
2008	10 010
2009	7 158
2010	7 165
2011	3 154
2012	6 000
2013	8 600
2014	17 000
2015	11 920
2016	12 911
2017	13 001
2018	11840
2019	10785
2020	11 415
2021	9890
<b>TOTAL</b>	<b>189145</b>
<b>Recrutement moyen</b>	<b>10508</b>

# des économies sur le dos de l'école publique !

Elle est de plus explicitement subjective, puisque destinée à tester la « motivation » du candidat. Comme l'a montré la FNEC-FP FO, c'est la remise en cause de concours qui, trop centrés sur les disciplines, ne permettent pas la « polyvalence » attendue par le ministère, c'est aussi une volonté de déqualification des enseignants et de mise en cause de cursus disciplinaires en amont du concours. En outre, c'est instituer une sorte de voie d'accès exclusive aux concours : réussir le CAPES après un master « recherche » deviendra presque impossible, tant la vérification de l'adéquation à l'institution primera sur celle de la maîtrise des connaissances.

## 3e pièce du puzzle

Disposer de directeurs d'INSPÉ à la main du ministère. Pour éviter que d'éventuelles oppositions se manifestent jusque dans les rangs directoriaux, le ministère change les modalités de désignation des directeurs d'INSPÉ, dont la désignation relève désormais principalement du ministère via les rectorats.

## 4e pièce du puzzle

La réforme des maquettes de master MEEF et la déstructuration des équipes de formation. Il faut « professionnaliser », ordonne le ministère aux équipes qui dans les INSPÉ sont chargées de mettre en place les nouveaux masters. Pour ceci, il faut que le tiers du volume de formation soit dévolu à des collègues qui continuent d'être la majeure partie du temps « dans les classes ». Concrètement, comme l'a montré la FNEC-FP FO, ceci met en cause les services des enseignants de statut premier ou second degré comme des enseignants-chercheurs affectés en INSPÉ, donc aboutit à réduire le nombre de postes en INSPÉ. Certains disent qu'il est impossible d'arriver à attribuer un tiers du volume de la formation à des enseignants externes aux INSPÉ (pas assez de volontaires, pas assez de collègues qualifiés pour ce faire). Or le volume horaire des masters n'est fixé par aucune réglementation et par ailleurs tout dépend de la disponibilité des étudiants MEEF pour suivre ces formations.

## 5e pièce du puzzle

La mise en place de l'« alternance » pour les étudiants MEEF, c'est-à-dire leur contractualisation. Au lieu de préparer leurs concours, ceux-ci seront contractuels sur des contrats d'un an, à cheval sur les deux années de master, avec des horaires hebdomadaires variables (jusqu'à deux-tiers de l'ORS hebdomadaire d'un titulaire, jusqu'à 100 % pour les futurs CPE), sur la base d'un calcul annualisé de leur service. Rémunération : moins de 700 € nets par mois. Comme l'a montré la FNEC-FP FO, le coût de l'heure d'enseignement est de 30 % inférieur à celle d'un contractuel remplaçant ou d'un titulaire débutant (34 euros contre 48 euros) ; quant au coût de l'heure de travail, il tombe en dessous de 10 €, moins que le SMIC. Cependant les étudiants MEEF devront aussi suivre les cours à l'université, à l'INSPÉ, rendre les divers mémoires qui leur sont demandés. Gageons que peu pourront se présenter de manière sereine et avec de vraies chances de succès aux concours.

## 6e pièce du puzzle

La fin des décharges de service pour les enseignants fonctionnaires stagiaires. La justification tient au fait qu'ils auront été « professionnalisés » en amont. Au lieu de services à mi-temps hebdomadaires, ils disposeront d'une quinzaine de jours de formation en moyenne pendant leur première année... en plus de leur plein temps hebdomadaire. Ceci représente une « économie » de 9000 postes sur l'ensemble des 1er et 2nd degrés. Quant aux tuteurs des stagiaires en établissement, ils recevront une indemnité

de 600 € (rappelons qu'elle était de 2000 euros en 2010). Pour ce tarif, qui voudra s'occuper de ces nouveaux stagiaires ? Sans doute de moins en moins de collègues, mais ceci devrait s'adapter à la baisse du nombre de lauréats des concours, déjà entamée et que la réforme rendrait inéluctable.

## 7e pièce du puzzle

La destruction de l'enseignement disciplinaire en amont du master, c'est-à-dire en licence. Cette 7e pièce n'a encore guère été dévoilée mais elle est en voie d'assemblage, dans des « groupes de travail », pour les professeurs des écoles en premier lieu mais pour ceux du second degré aussi. Produire « l'enseignant de demain », « professionnalisé », c'est-à-dire polyvalent et bouche-trous, ne requiert pas en effet d'exigeante formation disciplinaire préalable, qui risque de plus de doter le futur enseignant d'un outillage intellectuel et critique peu conforme aux attentes de la hiérarchie.

## 8e pièce du puzzle

La dislocation de tout cadre national. Cette pièce est transversale à toutes les autres. Au nom de la nécessaire « adaptation » (aux horaires changeants des contractuels étudiants, aux disponibilités en main d'oeuvre qui varieraient selon les INSPÉ ou les universités), il n'y aura plus aucune formation initiale (qu'elle soit professionnelle ou académique) comparable d'un endroit à l'autre du territoire, ni même entre filières d'un même territoire.

## Reconstruisons le puzzle

➤ La réforme de la formation des enseignants et des concours a pour objectifs immédiats et principaux :

- l'utilisation, pour un coût défiant toute concurrence (inférieur au SMIC), des étudiants MEEF comme contractuels bouche-trous dans les établissements, leur acclimatation aussi à la condition de contractuel ;
- l'économie d'environ 9000 postes ;
- des économies sur les postes et services en INSPÉ.

➤ Et elle a pour conséquences :

- l'extinction progressive de l'emploi statutaire, avec la mise en cause du caractère disciplinaire des concours, la déqualification des aspirants enseignants, la dislocation de la formation dans l'« adaptation », la disparition à terme des concours nationaux ;
- la mise en cause de la cohérence de la formation avant le concours, articulant recherche, enseignement disciplinaire, formation pédagogique ;
- la disparition de la formation professionnelle post-concours.

À tous points de vue, il est donc urgent d'arrêter cette réforme.

**Prenons position avec FO pour l'abandon de l'ensemble de la réforme.**





**Avis 1 :** Le CHSCT-D de la Mayenne demande le recrutement immédiat de tous les candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires et le ré-abondement de celles-ci, dès maintenant et à hauteur des besoins. Le CHSCT-D de la Mayenne demande au directeur académique d'intervenir en urgence auprès de Monsieur le Recteur en ce sens. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 2 :** Le CHSCT-D de la Mayenne demande à ce que les remplacements dans le 1er degré soient effectués par des titulaires remplaçants, et que les missions des personnels des RASED et des CPC soient respectées. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 3 :** Le CHSCT-D de la Mayenne demande qu'une enveloppe budgétaire suffisante soit débloquée immédiatement pour assurer le recrutement des AESH à hauteur des besoins recensés, et pour que l'ensemble des notifications de la MDA soient respectées. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 4 :** Le contexte sanitaire actuel et les protocoles sanitaires qui se suivent demandent des aménagements immédiats, et souvent impossibles à réaliser. Cela a encore alourdi la charge de travail des directeurs d'école. Le CHSCT-D de la Mayenne demande que soit réuni rapidement un CHSCT dédié à la direction d'école en conformité avec l'article 69 du décret 82-453 et la demande unanime des représentants des personnels au CHSCT-D formulé le 28 octobre 2019. **(Adopté à l'unanimité)**

**AVIS 5 :** Le CHSCT-D 53 demande que tous les directeurs d'écoles puissent obtenir les jours de décharges réglementaires et supplémentaires pour leur permettre de faire le travail qui leur incombe avec plus de sérénité, afin d'éviter l'épuisement qui est en augmentation constante. En premier lieu, les directeurs doivent pouvoir être déchargés totalement de leurs heures d'APC et d'animation pédagogique. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 6:** Le CHSCT-D de la Mayenne demande au Directeur Académique de solliciter les responsables des services compétents de Police-Gendarmerie, Pompiers, Sécurité civile ainsi que les Collectivités Territoriales afin qu'ils assurent tout ce qui relève de leur expertise en matière de sécurité et protection dans la rédaction des PPMS. **(Adopté à l'unanimité)**

Il attire tout particulièrement l'attention sur la nécessité de financer très rapidement des travaux de mise en sécurité de nombre d'établissements dont l'accès est encore à ce jour ouvert à tous. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 7 :** Le CHSCT-D de la Mayenne demande au Directeur Académique que soit adressé un courrier électronique à tous les personnels afin de préciser qu'ils peuvent se signaler auprès du Dr.Mory, médecin de prévention, avec ses coordonnées, pour qu'elle effectue un suivi de leur santé en cas de COVID-19 avérée ou de suspicion, présente ou passée. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 8 :** Par ailleurs, le CHSCT-D de la Mayenne demande des précisions sur la communication du nombre de personnels et d'élèves touchés par la COVID-19, au regard des chiffres transmis par Santé Publique France. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 9 :** Le CHSCT-D de la Mayenne demande au directeur académique d'alerter immédiatement le ministère des risques psychosociaux qui pèsent sur les personnels de l'Education Nationale et de l'état dégradé des relations humaines. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 10:** Le CHSCT-D 53 demande une communication aux enseignants de consignes claires et durables afin d'éviter la mise en danger des personnels par une interprétation pour que les conditions de travail des personnels soient plus sereines. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 11 :**Le CHSCT-D 53 demande qu'aucun enseignant ne soit mis en cause en raison de l'impossibilité d'appliquer scrupuleusement le protocole renforcé concernant l'EPS. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 12 :** Le CHSCT-D 53 demande au directeur académique de suspendre l'APS Natation parce qu'il est impossible pour les enseignants de respecter le protocole sanitaire dans ces conditions. **(Adopté à l'unanimité)**

**Avis 13 :** le CHSCT-D 53 s'oppose au recrutement de contractuels pour pallier le manque de personnels. La situation sanitaire actuelle ne saurait justifier une précarisation du métier d'enseignant. Le CHSCT-D 53 demande le recrutement sur liste complémentaire du concours, comme fonctionnaires stagiaires, dans le cadre d'un plan exceptionnel de recrutement pour faire face à la situation sanitaire qui impose des conditions de travail insupportables dans les écoles.

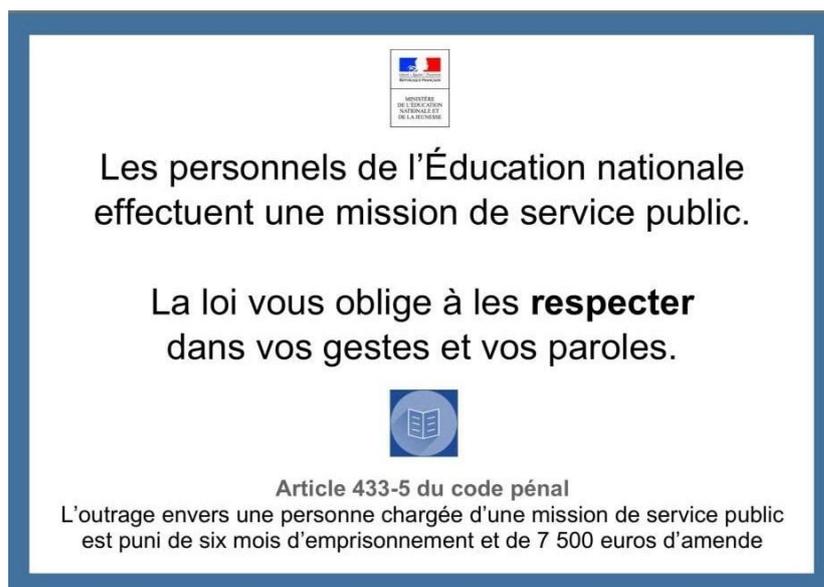
**POUR : FO (2) – FSU (2) – CGT (1)**

**Abstention : UNSA (2)**

# L'action syndicale

## Affiche à destination des établissements et services du département

FO a demandé au DASEN la diffusion d'une affiche rappelant aux parents leurs obligations de respect vis-à-vis des enseignants qui pourrait être disposée à l'entrée de chaque école qui en éprouverait le besoin. L'IA a approuvé cette proposition qui, nous le pensons, peut avoir son utilité dans les écoles, établissements et services. Elle sera diffusée par la DSDEN prochainement.



## Direction d'école

**Avis proposé par FO :** La CAPD réunie le 30 juin 2020 demande l'abandon de la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école. Elle demande au contraire :

- L'amélioration des quotités de décharge pour tous les directeurs
  - Une revalorisation salariale substantielle et indiciaire
  - Une aide administrative statutaire dans chaque école dans le cadre de l'Éducation Nationale
  - Un réel allègement des tâches
  - Le respect des missions, des conditions de travail et de la santé des directeurs d'école
  - Une formation continue spécifique et régulière sur temps de travail
  - La convocation d'un CHSCT exceptionnel dédié à la direction d'école
- VOTES : POUR : SNUDI-FO (1) / SNUipp (2) / CONTRE : UNSA (1)**

**GDDE : Un groupe de travail qui confirme toutes nos craintes ! (compte-rendu complet sur notre site internet)**

Sachant qu'il y a eu de nombreuses tables rondes à l'automne 2019, suite au suicide de Christine Renon, que les revendications des directeurs sont claires et qu'ils ont été consultés à de nombreuses reprises (allègement des tâches, respect des missions du décret de 89, revalorisation salariale...)

Pour le SNUDI-FO il est certain que les conclusions de ces GT sont, comme pour la proposition de loi Rilhac, déjà écrites. En effet, il s'agit bien d'une instrumentalisation visant à cautionner les orientations du ministère...

La création de ces groupes de travail a été stipulée par la [circulaire du 25 août 2020](#). Elle émane donc du ministère.

**Pour le SNUDI-FO les choses sont claires : on est bien dans la préparation de la mise en œuvre de la loi Rilhac, alors que celle-ci n'a pas été adoptée : il faut préparer les directeurs à effectuer leurs nouvelles missions dont nous connaissons déjà la teneur. Toutes les organisations syndicales ont unanimement rappelé que ces GDDE ne pouvaient remplacer la tenue d'un CHSCT spécial direction d'école dont elles demandent la tenue depuis plus d'un an et que le DASEN refuse obstinément !**

Il est clair qu'avec ces groupes départementaux sur la direction



**Tous les comptes-rendus FO de CHSCT sont accessibles sur notre site internet. Ils rendent compte du mandat porté par vos représentants FO au CHSCT-D**

d'école (GDDE), qu'avec cette circulaire du 25 août, qu'avec son Grenelle, qu'avec la proposition de loi Rilhac, le ministre Blanquer n'a rien entendu, n'a rien compris de la colère qui monte depuis longtemps, qui est exacerbée depuis la rentrée du 2 novembre, chez les directeurs d'école.

Par contre, il pousse ses pions pour transférer une partie des compétences des IEN (ceux-ci étant voués à disparaître) vers les directeurs d'école et avance vers un statut de directeur, dans des écoles devenues autonomes et soumises à toutes les pressions locales. (la délégation de compétence est inscrite dans le projet de loi)

**Le SNUDI-FO n'entend pas apporter sa caution à ces GDDE qui donneraient l'illusion d'un dialogue social. Il n'y a rien à en espérer !**

C'est en ce sens que le SNUDI-FO s'est adressé aux autres organisations syndicales (SNUipp, UNSA et CGT) pour leur proposer d'interpeller le DASEN et de refuser ensemble de participer à cette nouvelle mascarade. **Seule la CGT a répondu, en déclinant notre proposition.**

En tout état de cause, le SNUDI-FO prend ses responsabilités : il invite les directeurs et directrices du département à ne pas participer à ces GDDE (hors temps de travail), prétexte à un prétendu dialogue social et surtout à la mise en œuvre d'une loi Rilhac pas encore adoptée. A noter que plusieurs directeurs déjà invités à un premier GDDE n'étaient pas présents à cette deuxième réunion.

# Soutenez et rejoignez le syndicat libre et indépendant ! Syndiquez vous au SNUDI-FO !

Vous êtes de plus en plus nombreux sur le département à adhérer au SNUDI-FO 53; cette progression est constante depuis 2015.

**Ce sont ces cotisations** qui nous permettent de peser face à nos responsables et d'obtenir satisfaction, que ce soit sur la défense des dossiers individuels, sur le suivi, le contrôle et les interventions dans les instances départementales...

**Ce sont ces cotisations** qui nous permettent de revendiquer clairement, en toute indépendance, et toujours dans l'intérêt de la défense de nos droits, du statut, de nos intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels...

Adhérer au SNUDI-FO c'est aussi soutenir ses militants, qui choisissent librement de s'engager un peu plus dans la vie démocratique du syndicat. Mais adhérer simplement, est déjà un acte militant en soi.

Adhérer au SNUDI-FO, c'est permettre aux militants d'organiser des stages, des RIS (réunions d'information syndicale) des tournées d'écoles, tout au long de l'année scolaire.

Enfin adhérer au SNUDI-FO c'est participer au collectif, et à la solidarité entre enseignants.

**Ce syndicat, c'est notre outil collectif !**

L'équipe resserrée du SNUDI-FO en Mayenne est à votre disposition, toute la semaine, et toute l'année pour vous répondre, vous accompagner, vous conseiller et vous défendre en cas de besoin. Ce sont des PE qui ne comptent par leur temps pour s'investir en ce sens, que ce soit sur leur journée de décharge évidemment mais aussi le soir, le weekend et pendant les congés, chacun aura pu le constater !

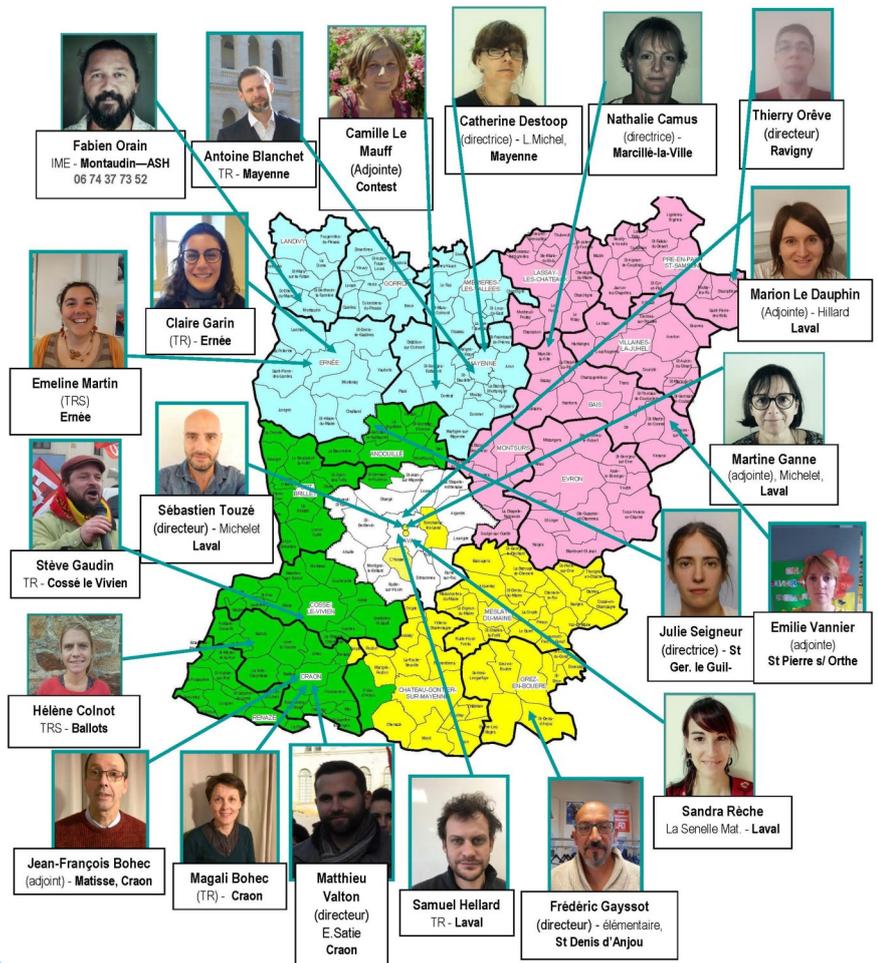
Quotidiennement, **Stève Gaudin, Hélène Colnot, Fabien Orain, Frédéric Gaysot, Camille Le Mauff, Emeline Martin, Samuel Hellard, Sébastien Touzé et Claire Garin** sont sur le terrain pour les PE, les AESH, les PysEN des écoles publiques de notre département. Vous pouvez compter également sur les **21 correspondants de secteurs** présents dans toutes les circonscriptions, et qui se font le relai de vos demandes et transmettent au plus près de vos écoles les informations syndicales.

**Adhésion en ligne, mensualisation possible (CB, chèque ou prélèvements) / 66% déductible des impôts !**

**Des dossiers spéciaux, des analyses, des informations claires et régulières sur notre site, via les correspondants FO et via La Communal-Email (sur adresse email perso uniquement)**



## Les correspondants de secteur



**Suivez-nous !**

**Groupe Facebook d'échange entre PE du département : Faites remonter des situations des écoles, poser vos questions, trouver des réponses**

**Professeurs des écoles publiques de Mayenne**  
 Groupe Privé [Rejoindre le groupe](#)